

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1er juillet 2022, à l'exception de certaines dispositions relatives aux actes d'urbanisme.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre d'excusés avec pouvoir : 4
Absent : 0
Secrétaire de séance : Christian SEON

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_223 : Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 26 avril 2023, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_224 : Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde dus aux médecins des centres de santé participant à la permanence des soins (PDSA)

Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_225 : Déplacement d'élus aux XXVE Assises des Petites Villes de France les 1^{er} et 2 juin 2023 – Approbation d'un mandat spécial.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_226 : Vote du compte de gestion du trésorier pour l'année 2022- Budget général

Approuvé à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_227 : Vote du compte de gestion du trésorier pour l'année 2022 – Budget annexe du Centre de Santé Municipal

Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_228 : Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2022.

Véronique Mouiller est désignée pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_229 : Vote du compte administratif 2022 – Budget général

Le maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Véronique MOUILLER durant le vote des comptes administratifs

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_230 : Vote du compte administratif 2022 – Budget annexe du Centre de santé municipal.

Approuvée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_231 : Gestion budgétaire 2022 - Compte administratif général de la commune – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_232 : Gestion budgétaire 2022 - Compte administratif budget annexe Centre de santé municipal – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_233 : Approbation de la fongibilité des crédits pour l'année 2023.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_234 : Formation des élus – Débat annuel sur les actions suivies financées par la collectivité au cours de l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_235 : Octroi d'une subvention à la bibliothèque du Centre Hospitalier de Roanne.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_236 : Information du Conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_237 : Travaux pour le remplacement de led secteur rue Raymond Poincaré – Maitrise d'ouvrage du SIEL Territoire d'énergie Loire – Approbation.

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_238 : Dénomination d'une voie Rue Nelson Mandela - Approbation

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_239 : Agrandissement et rénovation du groupe scolaire du Pontet maternelle – Approbation des marchés

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_240 : Vente d'une parcelle de terrain de Monsieur Romain Buono et Madame Laurine Chambriard – Convention de servitude de surplomb - Approbation

Approuvée à l'unanimité

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_241 : Convention tripartite à passer avec le centre social de Riorges « L'Arbre à chouettes » et le Comité Roannais de Vacances.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_242 : Adhésion de la ville de Riorges à Auvergne Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_243 : Adhésion de la ville de Riorges à l'association Grand Bureau

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_244 : Exposition « A Ciel Ouvert » 2024. – Approbation d'une convention à passer avec les artistes plasticiens Tereza Holà et Hynek Skotàk.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_245 : Désignation du référent déontologue des élus – Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal N° DCM_2023_246 : Campagne de fleurissement et cadre de vie dans la Loire – Mise à disposition de personnel.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN

